disposition des enquêteurs qui ont pu se livrer ainsi à toutes les investigations utiles.

D'autre part, usant des pouvoirs discrétionnaires qu'il tient du décret du 5 octobre 1920, le procureur général a communiqué tous les dossiers de non-lieu qui avaient été réclamés par la Commission ainsi que les dossiers classés sans suite. Si, à l'heure actuelle, certains dossiers ont été retenus momentanément par le juge ou le Parquet pour les besoins des instructions ouvertes ou des enquêtes judiciaires en cours, il est dans la volonté du Garde des Sceaux que tous ces documents, dès qu'ils ne seront plus nécessaires aux informations, soient mis à la disposition de la Commission. Le ministre a précisé qu'il tenait à ce qu'aucune pièce ne pût finalement échapper aux investigations de la Commission d'enquête.

L'action judiciaire se poursuit avec la plus grande énergie. Le Garde des Sceaux tient à ce que, de son côté, la Commission d'enquête puisse faire toute la lumière dans le domaine qui lui est imparti.

Le procureur général a été chargé de porter à la connaissance du juge d'instruction la plus récente démarche de la Commission afin que le juge puisse examiner immédiatement les moyens de concilier avec les nécessités de l'information les désirs de la Commission d'enquête.

Le Gouvernement a unanimement approuvé l'attitude et les déclarations du Garde des Sceaux. La suite de la séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Une interpellation à la Chambre

Quimper, 5 janvier. — M. Jean Jade, député du Finistère, a demandé à interpeller le garde des Sceaux, ministre de la Justice, sur les difficultés apportées à la communication de la comptabilité de la banque Gustric à la Commission d'enquête.

LA FEDERATION EUROPEENNE

Genève, 5 janvier. — Le secrétaire général de la S. D. N. vient d'adresser un rapport aux gouvernements européens en vue de la réunion de la Commission d'enquête pour l'Union européenne qui s'ouvrira le 16 janvier à Genève sous la présidence de M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères de France.

Il estime qu'il pourrait y avoir utilité à soumettre à la Commission un exposé de certaines questions techniques déjà étudiées par la S. D. N. où en cours d'examen, et qui peuvent avoir quelques rapports avec la crise économique actuelle.

Les Soviets proposent à la Pologne un pacte de non-agression

La *Lupta*, généralement bien informée au point de vue diplomatique, déclare savoir que des pourparlers ont lieu depuis quelque temps en vue du renouvellement du traité d'alliance polono-roumain.

Une entrevue aurait lieu incessamment en Suisse, entre M. Zaleski, ministre des Affaires étrangères de Pologne, et M. Mironesco, président du Conseil des ministres de Roumanie.

La *Lupta* ajoute :

« Dans ses négociations en vue du renouvellement du traité d'alliance polono-roumain, qui expire en février, un fait nouveau est intervenu. Les Soviets auraient proposé à Varsovie la conclusion d'un pacte de non-agression entre la Pologne et la Russie, spécifiant également l'obligation pour les deux pays de ne pas participer à une alliance dirigée contre les deux signataires.

Deux banquiers de Saint-Germain sont arrêtés pour escroqueries

Paris, 5 janvier. — Sur mandat de M. Decante, juge d'instruction, et sous l'inculpation d'escroqueries et d'abus de confiance, M. Lefebvre, commissaire aux délégations judiciaires, a arrêté MM. Adolphe Jocottet, demeurant rue Mathurin-Régnier, et Roger Morand, demeurant rue Coulignon, à Saint-Germain-en-Laye, tous deux banquiers cité Trevise. Le montant de leurs détournements s'élève à un million. Ils ont été envoyés au dépôt.

Plus de mille banques ont fermé leurs guichets aux Etats-Unis, en 1930

New-York, 5 janvier. — Plus de 1.000 banques, totalisant des dépôts de fonds se montant en francs à 19 milliards 375 millions, ont dû fermer leurs guichets au cours de l'année 1930.

Bien que la liste des établissements américains, ayant cessé leurs paiements au cours de l'année dernière, comprenne la banque des Etats-Unis, dont la déconfiture constitue le plus grand krach de l'histoire de la finance américaine, la majorité des autres banques n'avaient qu'un capital social n'excédant pas 625.000 fr. et leurs sièges dans les villes comptant moins de mille habitants.

Un cheval emballé blesse sept personnes, à Pantin

Paris, 5 janvier. — Vers 13., à l'angle de la rue des Petits-Ponts et de la rue de la Marine à Pantin, un cheval attelé en flèche est devenu subitement furieux et a blessé légèrement deux gardiens de la paix et cinq personnes. Quatre de ces dernières ont été transportées à l'hôpital Tenon

L'un des agents a tiré cinq balles de revolver dont trois ont touché le cheval sans l'abattre.

Un second cheval qui s'était enfui est tombé dans le canal et s'est noyé.

La situation ministérielle en Belgique

Bruxelles, 5 janvier. — Le vote de l'Association libérale de Bruxelles est, naturellement commenté dans tous les milieux politiques. Le Gouvernement ne commettra sans doute plus la faute qu'il a commise en novembre dernier et que le Roi a redressée. Pour savoir comment il tâchera de surmonter la difficulté nouvelle, il faut attendre.

La Chambre rentre le 13 janvier. La question est de savoir aussi si M. Vermeylen, recteur socialiste de l'Université de Gand a outrepassé la mission que lui a donnée M. le ministre Vauthier dans son attitude vis-à-vis de M. Hulin de Loo; en ce cas la position du recteur ne serait plus tenable, et M. Vauthier serait sauvé.

Mais si M. Vermeylen est resté « conforme », alors les ministres libéraux auront peine à garder leurs portefeuilles, à moins qu'il ne soit prouvé — et c'est la thèse du Gouvernement — que M. Hulin de Loo continue à donner ou à vouloir donner à l'Institut des Hautes Etudes de Gand les mêmes cours que ceux qu'il donne à l'Université. M. Hulin de Loo serait alors en contradiction avec la décision de la Chambre elle-même qui a interdit l'identité des cours.

D'autre part, cependant, M. Hulin de Loo ne considère pas une déclaration ministérielle, même appuyée par un vote parlementaire, comme ayant force de loi. C'est de l'arbitraire, dit-il. Et il ajoute: « Obéir à l'arbitraire est faire acte de mauvais citoyen; c'est encourager les dépositaires du pouvoir exécutif dans la voie de je ne sais quelle dictature larvée et subreptice, mille fois plus pernicieuse que la dictature, ouvertement établie par un coup de force, car cette autre procède par coups de faiblesse, et au surplus est sans compensation ».

Les ministres se sont entretenus officieusement de la situation. Ils tiendront une réunion officielle mercredi.

UNE COLLINE S'EFFONDRE PRÈS DE TOURS

Tours, 5 janvier. — La route de Paris à Nantes par Tours, qui longe la Loire, a été complètement coupée, à la suite d'un éboulement qui s'est produit dans le coteau à Saint-Cyr-sur-Loire.

L'accident s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche. Une masse formidable a soudain glissé, entraînant avec elle des murs de soutènement et des arbres.

M. le Préfet s'est rendu sur les lieux, ainsi que les cantonniers du service des ponts et chaussées. Ces derniers ont commencé à déblayer mais, en raison du danger de nouveaux éboulements, le travail doit être effectué avec prudence. Le service des ponts et chaussées a fait baliser une route de déviation qui passe par le nord du bourg de Saint-Cyr.

Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais les dégâts sont importants.

Des torrents d'eau chaude, de boue et de pierres s'échappent et inondent les environs du volcan Mérapi

La Haye, 5 janvier. — Un autre danger menace les régions situées aux environs du Merapi. Cette fois, ce sont des torrents d'eau chaude qui se précipitent dans les ravins des versants du volcan, charriant d'énormes pierres et grossissant les rivières, emportant les ponts, inondant les villages.

Ces torrents ont quelque fois plus de quatre mètres de profondeur. Ce sont comme de gigantesques murs de pierres, d'eau et de boue qui s'avancent avec une rapidité extraordinaire.

La ville de Djekjakta est complètement privée d'eau, l'aqueduc qui amène les eaux ayant été détruit par un torrent.

Il y a, de nouveau, plusieurs centaines de sinistrés en fuite des villages inondés.

UNE BATAILLE AU COUTEAU DANS UNE CHAMBRE A SAINT-DENIS

Paris, 5 janvier. — A la suite d'une discussion survenue dans un logement, 22, rue Brise-Echalas, à Saint-Denis, trois individus se sont battus à coups de couteau. Deux d'entre eux ont été tués. Le meurtrier a réussi à prendre la fuite.

D'après les premiers renseignements recueillis par le commissaire de police, les deux cadavres sont ceux des frères François et Pierre Chapuis, âgés respectivement de 30 et 28 ans. Les corps se trouvaient dans la ruelle du lit. Sur le seuil de la porte et dans le couloir d'entrée, des traces, des flaques de sang ont été relevées indiquant qu'une lutte avait eu lieu.

Les inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté cet après-midi l'auteur de ce forfait alors qu'il se trouvait chez son amie, Pauline Durieu. C'est un nommé Henri-Guillaume Bauer, né le 5 mars 1894, à Versailles et habitant avec son amie à Saint-Denis. Bauer est un dangereux repris de justice qui a à son actif une douzaine de condamnations pour meurtre, tentative de meurtre, coups et blessures, coups à agents, désertion. Bauer a été conduit au commissariat de Saint-Denis et interrogé par M. Cauquelin, commissaire, à qui il a fait des aveux.

Avant les funérailles du maréchal Joffre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Afin de permettre aux anciens combattants, mutilés et victimes de la guerre de rendre un suprême hommage au maréchal, il a été décidé, à la suite d'un accord entre le ministre des Pensions et les Associations d'Anciens Combattants, Mutilés et Victimes de la guerre, que l'Esplanade des Invalides serait réservée exclusivement à la famille du maréchal, aux Associations d'Anciens Combattants et Victimes de la guerre, aux corps constitués et aux représentants des puissances étrangères.

Les Anciens Combattants et Victimes de la guerre formeront ainsi pendant la cérémonie finale une garde d'honneur du vainqueur de la Marne. En conséquence, la dislocation des groupements admis à suivre le cortège aura lieu au Cours la Reine, avant le pont Alexandre III.

Mardi soir à 21 h., la dépouille mortelle du maréchal, escortée par un escadron de cavalerie, sera transportée à Notre-Dame. Le char mortuaire passera sous l'Arc de Triomphe et s'arrêtera devant la tombe du Soldat inconnu. Des honneurs militaires lui seront rendus. Une minute de silence sera observée. Une salve de 21 coups de canon sera tirée des bords de la Seine pendant la durée du trajet de l'Arc de Triomphe à Notre-Dame.

Mercredi aura lieu la cérémonie religieuse à Notre-Dame. Elle commencera à 9 heures, aussitôt après l'arrivée du Président de la République.

Le cortège se formera à l'issue de la cérémonie religieuse et se dirigera vers les Invalides.

L'itinéraire sera le suivant: pont d'Arcole, place de l'Hôtel de Ville, rue de Rivoli, place de la Concorde, avenue des Champs-Elysées, avenue Alexandre III, pont Alexandre III, avenue du Maréchal Galliéni.

La terrasse des Tuileries en bordure de la rue de Rivoli sera réservée aux anciens combattants, aux veuves de guerre et aux pupilles de la nation.

Le cortège passera devant la statue de Jeanne d'Arc et la statue de Strasbourg qui seront ornées de fleurs et de drapeaux. La « Marseillaise » sera jouée au passage devant la statue de Strasbourg.

Devant les Invalides le corps du maréchal sera placé sur un catafalque. M. Louis Barthou, ministre de la Guerre, prononcera un discours. Le Président de la République et le cortège officiel passeront devant le cercueil et le défilé des troupes aura lieu ensuite.

Après ce défilé, le corps du maréchal sera déposé à la chapelle des Invalides en présence des membres de la famille, des collaborateurs du maréchal, du Gouvernement, des maréchaux de France et des personnalités qui auront tenu les cordons du poêle.

Congé sera donné aux élèves des écoles et aux administrations publiques pendant la journée du 7 janvier.

Les services publics seront fermés mercredi

La présidence du conseil communique la note suivante:

« En raison des obsèques du maréchal Joffre, administrations, établissements et services publics seront fermés le mercredi 7 janvier. Une permanence sera assurée ».

Le Bureau de la Fédération des commerçants détaillants demande à ceux-ci de s'associer à l'hommage rendu par la France entière à la mémoire du maréchal Joffre en fermant leur magasin mercredi matin pendant les obsèques.

Pendant toute la journée la Bourse de Commerce sera également fermée.

D'autre part, le préfet de la Seine et le préfet de police ont interdit par arrêté l'affichage lumineux dans l'avenue des Champs-Elysées et sur toutes les voies empruntées par le cortège funèbre entre l'Ecole militaire, l'Arc de Triomphe de l'Etoile et l'église métropolitaine Notre-Dame-de-Paris, demain mardi de 20 h. à 22 h. 30.

Le prince héritier de Belgique assistera aux funérailles

S.A.R. le prince Léopold, duc de Brabant, qu'accompagnera son officier d'ordonnance, le capitaine Van den Heuvel, assistera mercredi aux funérailles du maréchal Joffre, à Paris.

L'armée belge y sera représentée comme suit : Le ministre de la Défense nationale, comte de Broqueville, représentera le Gouvernement. Il sera accompagné du commandant du 1er C.A. et du lieutenant général Du Bois, attaché militaire belge à Paris.

D'autre part, un détachement d'honneur, composé comme suit sera envoyé en délégation : Une compagnie formée à trois pelotons à fournir par chacun des 1er carabiniers, 8e de ligne et 1er grenadiers. En outre, le drapeau et la musique, ainsi que 24 clairons tambours du 9e de ligne accompagneront le détachement, qui sera placé sous les ordres du colonel B.E.M. Wibler, commandant du 9e de ligne.

La sépulture à Louveciennes

On n'ignore pas que Joffre avait déclaré qu'il désirait ne pas être inhumé aux Invalides. Son rêve de toujours avait été de reposer dans la propriété, sans prétention d'ailleurs, qu'il fût construire à Louveciennes, au milieu d'un site exquis ; mais ce rêve — qui va se réaliser — ne datait que de son retour des Etats-Unis.

En effet, le maréchal, lors de son dernier voyage en Amérique, avait fait un pèlerinage au tombeau de Washington, à Mount-Vernon. Il était revenu très impressionné de cette visite. Le cadre unique de l'endroit l'avait enthousiasmé.

Et c'est dès son retour que le vainqueur de la Marne parla pour la première fois de son désir.

La maison sera, dit-on, conservée dans l'état actuel. On y rassemblera cependant une grande partie des objets ayant appartenu au maréchal. Elle deviendra ainsi un musée permanent hanté de grands souvenirs.

Le maire de Louveciennes, M. Hector Bricout, interrogé, a déclaré :

« Je connaissais depuis longtemps la volonté du maréchal. La nouvelle officielle m'a été donnée par M. Daniélou, ministre de la Marine marchande.

» Le caveau du maréchal Joffre sera creusé dans sa propriété qui deviendra ainsi une demeure historique.

» La commune voudrait que les frais du caveau soient à sa charge. Quant au monument que certains parlent de dresser, il convient d'attendre le consentement de la maréchale Joffre. »

On a annoncé à tort que l'emplacement du caveau était déjà choisi et la fosse creusée. Le jardinier, M. Fernand Topin, grand mutilé de guerre, affirme ne rien savoir et, se référant à des instructions formelles de la maréchale Joffre, refuse de laisser entrer personne.

L'enfance du maréchal

Sans être riches, les parents de Joffre connaissaient une jolie aisance, faite de travail et de simplicité. Le grand-père était si bien réputé pour sa sagesse que les familles du pays le chargeaient toujours de régler entre elles leurs différends.

Le petit Joseph eut dix frères et sœurs: deux aînés, huit cadets ou cadettes. Il fut le plus remuant des gamins, lui, si calme aujourd'hui, si pondéré. Il sautait par dessus les murs des jardins, courait par les champs et par les plages, croquant les raisins et les pêches qui se trouvaient sur son passage : les fruits ne manquent pas dans les champs de Rivesaltes.

Sa maman quelquefois l'enfermait à clef dans sa chambre. Mais, un jour, ce diable s'évada par la fenêtre, pour aller se baigner dans la rivière avec ses camarades de l'école... Ah ! cette dégringolade, cette escapade ! C'est un des plus chers souvenirs du maréchal : il ne le rappelait jamais sans évoquer la tendresse de la maman, à laquelle il infligeait tant d'inquiétude.

Déjà pourtant, il disait alors : « Je veux entrer à Polytechnique, comme Untel.... »

Car il y avait, à Rivesaltes, un fils de cultivateurs qui était entré à Polytechnique, et que l'on offrait comme modèle fabuleux aux enfants du pays. Quand il eut douze ans, on envoya Joffre au collège de Perpignan. Oui, dans sa famille, on ne désignait jamais le futur maréchal par son prénom, ainsi que ses frères et sœurs, toujours par son nom Joffre, comme si l'on eût pressenti qu'il l'illustrerait plus tard.

La simplicité de Joffre

La figure du chef ne doit point nous cacher l'homme, l'enfant des Pyrénées revenant chaque fois qu'il le peut se reposer sous le ciel natal. Quand il va à Rivesaltes, il n'est point rare de le rencontrer les poches pleines de *bouttifares y lou papanat da gracillousous* achetées chez le charcutier en renom. Il est demeuré l'ami de tous, et l'on suit avec attention chaque étape de sa carrière.

Un jour, de passage à Perpignan, le général entre chez le coiffeur. Celui-ci, après quelques instants d'attente, lui présente le fauteuil.

— Mon général, c'est à vous.

— Comment savez-vous que je suis général ?

Il était en civil, mais le barbier lui répond:

— Ce serait une honte pour un Catalan de ne pas reconnaître le généralissime.

— Eh bien, réplique Joffre, puisque vous êtes Catalan, *bous cal oun boun rasoirt, parqué tine la barbe doure.*

Pour les jeunes générations, le maréchal Joffre a gardé un relief d'avant-guerre, dans son pantalon rouge et sa tunique noire à boutons d'or. Joffre est demeuré jusqu'au bout fidèle à la vieille tenue, mais combien il en a simplifié l'étiquette. Aucune chamarrure, aucune croix en dehors de la médaille militaire et de la plaque de grand'croix. Les étoiles se cachent modestement sur la manche. C'est cet uniforme — magnifique dans sa sobriété — qu'il arborera le jour du défilé de la Victoire.

Son dolman noir ne lui a point fait oublier son équipement d'enfant, alors qu'écolier ses camarades sur qui s'exerçait déjà son prestige le nommèrent leur général.

— Il avait pour képi, rapporte Jaboune, qui conte si joliment les histoires, un magnifique chapeau de papier et, comme épée, un superbe morceau de bois....

Ce bâton devait fleurir.

Cette bonhomie, cette simplicité qui en imposent à tous, il ne s'en départira jamais. Invité ces dernières années dans la propriété d'un de ses amis, à Meaux, son hôte, le déjeuner terminé, offre une promenade dans le parc. Tout à coup, il s'arrête et désignant le large cours d'eau qui borde la propriété, il demande au maréchal :

— Connaissez-vous cette rivière ?

— Non.

— Eh bien, réplique son interlocuteur avec un geste plus large que celui de don Gomez présentant ses aïeux, c'est la Marne....

— C'est une très jolie rivière, répond Joffre, comme s'il s'agissait d'un autre cours d'eau.

Cette sérénité tranquille qui se manifesta dans des heures autrement tragiques a été, n'en doutons pas, le ressort miraculeux du Chef.

LES CONDOLÉANCES

La Chambre de Commerce de Roubaix

Voici le texte des télégrammes qui ont été adressés hier à la maréchale Joffre:

Chambre de Commerce Roubaix adresse à Madame la maréchale Joffre expression douloureuse sympathie et témoignage patriotique émotion à la nouvelle de la mort du maréchal Joffre qui frappe douloureusement tous les Français, mais est ressentie plus cruellement encore dans les régions libérées qui garderont pieusement la mémoire du grand vainqueur de la Marne. — Président Chambre de Commerce Roubaix.

La Fédération du Nord des Anciens prisonniers de guerre

« Les Anciens prisonniers de guerre du Nord douloureusement émus de la disparition du maréchal Joffre vous adressent leurs sympathiques condoléances et n'oublieront jamais qu'il a sauvé la France. »

LA FÉDÉRATION DES COMBATTANTS DE TOURCOING aux FUNÉRAILLES du MARÉCHAL JOFFRE

Le bureau a décidé que la Fédération serait représentée aux funérailles du maréchal Joffre par son drapeau et les fanions des groupes de quartiers.

D'autre part, le télégramme suivant a été adressé à Mme la maréchale Joffre :

« Les Anciens Combattants de Tourcoing, douloureusement émus à l'annonce de la mort de l'illustre vainqueur de la Marne, prient Mme la maréchale Joffre d'agréer leurs bien vives et très respectueuses condoléances. »

A Lille, les enfants des écoles publiques rendront un solennel hommage au maréchal Joffre

Les enfants des écoles publiques de Lille se rencontreront mercredi matin devant le monument aux morts, pour associer dans un même hommage de reconnaissance le chef des soldats des armées françaises.

La fête fédérale des gymnastes à Paris

Le Comité d'organisation de la 53e Fête fédérale de gymnastique vient d'adresser aux sociétés son invitation à participer aux concours et solennités qui auront lieu les 11 et 12 juillet 1931 et, déjà, près de huit cents sociétés ont envoyé leur adhésion avec un effectif de 18.000 gymnastes.

Si l'on songe que cette véritable armée devra être logée et nourrie par l'intermédiaire du Comité d'organisation pendant la durée de cette grandiose manifestation, il est facile de se représenter les efforts que doit fournir ce Comité, habilement dirigé par M. L. Gaudier, président de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine.

Il a fallu, d'autre part, trouver des emplacements suffisants pour permettre le déploiement de cette masse de gymnastes, ainsi que pour répondre aux nécessités des concours fédéraux et des épreuves des gymnastes sélectionnés du championnat international. C'est ainsi que les concours se dérouleront sur les annexes du Stade Pershing, et les fêtes proprement dites au Vélodrome municipal du Bois de Vincennes, avec la participation des enfants des écoles de Paris et de la banlieue, des sections militaires et des sociétés françaises et étrangères dans le cadre féérique de l'Exposition coloniale.

Le public pourra ainsi manifester toute sa sympathie aux gymnastes et acclamer cette vibrante jeunesse dans le merveilleux ensemble des fêtes qui se dérouleront sous les auspices de l'Exposition coloniale internationale.

Un complot communiste est déjoué en Hongrie

Budapest, 5 janvier. — La police a découvert une nouvelle conspiration communiste. Le chef de l'organisation découverte est un ancien rédacteur du journal officiel communiste *Le Journal Rouge*, paru pendant la dictature prolétarienne en Hongrie, un nommé Josef Reva, ami intime de Bela Kun, qui après l'effondrement du régime communiste en Hongrie, s'enfuit en Russie ; là il joua un rôle important surtout comme agitateur. Il y a quelques semaines, il fut envoyé en Hongrie avec la mission d'y organiser un mouvement communiste.

Seize personnes, tous membres de l'organisation communiste fondée par Reva, ont été en outre arrêtées.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 5 janvier.

Ventes, 8.000 ; importations, 1.211 ; Américain, hausse 3; Brésilien, hausse 3; Egyptien, hausse 1 à 5.

NEW-ORLEANS, 5 janvier.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 9.66; — Cotons à terme : Sur janvier, 9.91-93; mars, 10.12-14; mai, 10.37-39; juillet, 10.60-63; octobre, 10.76-77; décembre, 10.91-93.

NEW-YORK, 5 janvier.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 10.15. — Nouveau contrat : A terme : Sur janvier, 9.91-93; février, 10.00; mars, 10.10-11; avril, 10.23; mai, 10.37; juin, 10.49; juillet, 10.61; août, 10.67; septembre, 10.69; octobre, 10.77-78; novembre, 10.85; décembre, 10.93.

Ancien contrat : Sur janvier, 10.06.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 19.000; aux ports d'uPacifique, 1.000; dans les villes de l'intérieur, 6.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 11.000; France et Continent, 16.000; pour le Japon et la Chine, 16.000.

Marché des changes à l'étranger

Londres : Sur Paris, 123.71; Bruxelles, 347.92; Esc hors banque, 2 1/8; Prêt à court terme, 1 1/2.

New-York : Sur Paris, 392 1/2; Londres, 483.31; Câb. transf., 483.50; sur Bruxelles, 13.95 3/4.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 320.00; — A terme : Sur janvier 1931, 120.00; mars, 127.00; mai, 135.00; juillet, 141.00; septembre, 149.00; octobre, 153.00; décembre, 157.00; janvier 1932, 158.00. — Ventes, 23.000 tonnes.

Dernière Heure

M. Paul Lederlin, sénateur est inculpé d'escroquerie et d'abus de confiance

Paris, 5 janvier. — On sait que dernièrement, M. Brack, juge d'instruction, a inculpé les administrateurs de la Holfra, à la suite de la plainte avec constitution de partie civile déposée par M. Maurice Appell. Aujourd'hui, M. Brack a inculpé d'escroquerie, d'abus de confiance et d'infraction à la loi sur les sociétés M. Paul Lederlin, sénateur de la Corse, également administrateur de la Holfra. Cette inculpation n'avait pu lui être notifiée auparavant. M. Lederlin étant couvert par l'immunité pendant la session parlementaire. Il a choisi comme avocat Me Guillain.

UN TRAIN DÉRAILLE PRÈS DE THIONVILLE

Thionville, 5 janvier. — Le train de la ligne Thionville-Mondorf qui part à 18 h. de la gare St-François, a déraillé ce soir jeu avant la gare de Sainte-Marie. Les wagons sautèrent hors des rails et se couchèrent en partie sur le côté. Au moment de l'accident, une centaine de voyageurs se trouvaient dans le train. Un certain nombre ont été blessés, dont plusieurs grièvement.

LES INCIDENTS DU NAVIRE BRITANNIQUE « LUCIA »

Londres, 5 janvier. — L'Amirauté publie le communiqué suivant :

« Dimanche dernier, au matin, une infraction à la discipline s'est produite à bord du *Lucia*, dans les circonstances suivantes .

» Le *Lucia* qui devait quitter le bassin le 31 décembre fut obligé, en raison du mauvais temps, de remettre son départ au 1er janvier, ce qui laissait un temps très bref au navire pour se préparer à appareiller avec la flotte de l'Atlantique. Les congés de fin de semaine furent donc supprimés et l'équipage dut travailler dimanche matin. Trente marins refusèrent de monter sur le pont et s'enfermèrent dans le poste de l'équipage. Ils furent arrêtés et conduits sous escorte aux casernes maritimes de Plymouth. »

Suivant l'*Evening Standard*, les autorités militaires considèrent l'incident comme grave.

UN TYPHON fait de nombreuses victimes aux Philippines

New-York, 5 janvier. — On mande de Manille à l' « Associated Press » qu'un typhon a balayé la partie centrale des îles Philippines. Quatre-vingt-deux personnes au moins auraient péri et on compterait une cinquantaine de disparus.

UNE GRÈVE DE TISSERANDS DANS LE COMTÉ DE LANCASTRE

Londres, 5 janvier. — 3.500 tisserands de Burnley, comté de Lancastre, appartenant à neuf filatures comprenant 13.628 métiers, se sont mis en grève aujourd'hui. Cette décision a été prise en protestation contre un nouveau système qui augmente le nombre des métiers confiés à chaque tisserand.

Dernières Nouvelles Régionales

Une fillette est écrasée à Libercourt

Lundi, Mlle A. Grozkz, 16 ans, remeurant à Libercourt, se rendait à vélo à son travail, à la fosse N° 5 des Mines d'Ostricourt. Sur le cadre de sa machine se trouvait Maria Siobak, 11 ans. Croisant un attelage conduit par M. Wattel, cultivateur à Camphin-en-Carembault, Mlle Grozkz voulut éviter le cheval, mais elle tomba, entraînant dans sa chute Maria Siobak, qui roula sous les roues du chariot.

La jeune Maria a été conduite dans un état grave à l'hôpital d'Oignies.

Un employé détourne 40.000 fr., à Arras

Lundi soir, M. Deleval, directeur d'une maison d'Arras, a déposé plainte contre l'un de ses employés, Fernand Vasseur, demeurant 190, rue de Rapaume.

Ce dernier faisait des installations électriques chez les clients de la maison et s'en faisait payer le montant, qu'il ne remettait pas à son patron.

Lorsque la maison mettait des traites en circulation, Vasseur les retirait de la banque en les payant avec de l'argent qu'il obtenait en vendant à moitié prix des marchandises qu'il volait à la maison où il travaillait.

Mais la semaine dernière, une traite ne fut pas payée à temps et le pot aux roses fut découvert.

Vasseur a reconnu les faits. Ses détournements s'élèvent à 40.000 francs. Il a été écroué.

Un vieillard est tué par une auto à Sailly-la-Bourse

On trouvait dernièrement agonisant sur une route de Sailly-la-Bourse, M. Raphaël Valente, âgé de 62 ans. Le vieillard est mort hier des suites de ses blessures. Il résulte de l'enquête qu'il aurait été blessé à mort par un chauffeur qui aurait pris la fuite. La police enquête.

Une noyade mystérieuse à Bauvin

Lundi, après le passage d'un bateau à hélice dans le canal de Bauvin, on repêchait le cadavre de M. Emile Quille, âgé de 61 ans, demeurant 10, place Calchy, à Lens.

Le corps portait de nombreuses contusions et le crâne était fracturé. Un docteur, qui l'examina, refusa le permis d'inhumer.

L'enquête établit que M. Quille avait disparu le 21 décembre dernier. Ce jour-là, revenant du baptême de son petit-fils avec sa femme, celle-ci l'avait quitté afin de prendre les billets à la gare. Elle attendit en vain son mari et il est permis de supposer qu'il se trompa de route et tomba dans le canal.

Le Parquet de Lille a ordonné l'autopsie.

FEUILLETON du «JOURNAL de ROUBAIX» du 6 janvier 1931 N° 9.

Petite Comtesse

PAR MAX DU VEUZIT

l'auteur de « Mon Mari »

— Le bonheur de jadis peut-il donc refleurir encore pour elle ?

L'espace s'étend, libre, devant elle, sans qu'aucun mur ne vienne entraver son regard.

Et une béatitude bienfaisante monte en elle, lui serre la gorge et met une humidité dans ses yeux.

C'est tout le passé qui la baigne soudain comme d'une grande clarté. Leonis des années, reclusé et silencieuse, murée vivante dans une chambre qui était un tombeau, l'enfant séquestrée va-t-elle recouvrer la douceur de vivre, de marcher, de parler !

— Ah, vivre! vivre comme autrefois! vivre comme tous les autres !

Et l'espoir qui l'inonde est si intense qu'elle suit docilement la femme qui l'entraîne sans avoir rien remarqué autour d'elle que l'espace infini vers lequel tout son être aspire.

La cuisine où Martine l'a conduite, est pauvrement meublée, mais resplendissante de propreté et l'enfant s'assoit sur le siège qu'on lui désigne sans être troublée par la médiocrité du milieu.

Au surplus, les salons, les lambris dorés, les plafonds sculptés de la Blanquette sont si loin déjà dans sa mémoire! Il y a des années qu'elle en a oublié le dessin et cette humble cuisine se rapproche davantage de la mansarde négligée où elle a vécu.

Martine est chez elle et de l'initiative lui vient.

Elle retire son chapeau, son manteau et contraint Myette à en faire autant.

— Ces messieurs sont dans la salle, bien certainement. Madame les a rejoints, que Mademoiselle reste là, en attendant.

Elle dit à Myette : « Mademoiselle » parce que celle-ci doit épouser M. Philippe, mais aucune pensée de respect ne se mêle à cette appellation.

Bien sûre que si dans quelques heures la jeune fille ne devait pas être la femme du jeune comte, jamais Martine n'aurait songé à la différencier des petits vagabonds qu'elle coudoie chaque jour au village.

L'orpheline s'est assise docilement, près de la table sur laquelle elle s'accoude.

Dans ce visage impassible, rien ne perce des sensations recueillies et Martine s'inquiète de l'obstiné silence.

Elle va à la pauvrette :

— Vous savez ce que vous avez à faire?... On vous a dit ?

L'enfant incline la tête sans parler.

— Il faudra que vous répondiez aux questions, insiste la femme. On vous demandera votre nom, votre âge. Vous saurez le dire ?

— Oui, murmura enfin Myette qui laisse tomber ce mot avec effort.

La nourrice est réjouie de ce premier succès.

— Bon, vous savez dire oui! fait-elle avec joie. C'est le principal car il vous faudra le répéter plusieurs fois. Surtout, ne dites jamais non... on vous a prévenue, sans doute: toujours oui; pensez-y !

Et pour la seconde fois Myette articule :

— Oui !

La porte s'est ouverte et Savitri réapparaît.

Il vient à la jeune fille et s'arrête un peu interdit de l'accoutrement.

— Quelle robe! On aurait dû la couper par le bas. C'est du coup qu'on peut dire qu'elle a pleuré pour l'avoir.

— Personne ne pouvait deviner qu'elle était si petite, réplique la nourrice avec humeur, car elle sent la justesse de la remarque du tuteur.

A ce moment, de l'autre côté, une voix se fait entendre :

— Inutile d'insister, ma mère. Je vous ai promis d'épouser, mais je m'en tiendrai-là !

— Je t'en prie, mon enfant.

— Non. Cette demoiselle me laisse indifférent et je ne me soucie pas de faire sa connaissance. Qu'elle soit petite ou grande, grosse ou maigre, brune ou blonde, je m'en moque. Je ne la connais pas et je ne désire pas la connaître ! *J'épouse*, cela seul doit suffire !

Maître Savitri, que cette profession de foi gêne terriblement, ferme la porte de communication

Il revient à Myette, inquiet de ce qu'elle a pu entendre et comprendre.

Mais sur le visage émacié, rien ne transperce des intimes pensées. Et lui qui se souvient avoir vu la colère, puis l'intense supplication sur cette même physionomie, ne se sent pas rassuré :

— Ma petite Myette, il faut que je vous explique. Vous enlever des mains de Mme Darteuil, ce n'était pas là le plus difficile. Ce qu'il importait surtout c'était de lui retirer tous droits sur vous.

» Elle était votre tutrice légale... choisie par votre père! Elle détenait votre fortune et je n'étais qu'un subrogé-tuteur sans grande autorité vis-à-vis d'elle.

» Ce qu'il fallait craindre surtout, c'était qu'à votre majorité, elle ne vous fît enfermer comme folle afin de pouvoir continuer à gérer votre fortune. Et ce qui était inquiétant, c'est qu'elle avait pour elle des médecins...

» Alors, il a fallu ruser et chercher quelle autre personne aurait des droits supérieurs à ceux de votre belle-mère. La loi consultée, il n'y avait qu'un mari! Et j'ai dû me mettre en peine de vous en trouver un...

» Plus tard, vous comprendrez que ce n'était pas chose aisée, surtout que je ne voulais pas vous marier à n'importe qui. Le hasard nous a servi admirablement en mettant sur ma route le comte d'Armons.

» C'est un loyal gentilhomme qui accepte de vous tirer des griffes de votre belle-mère. Votre gardien m'a affirmé que vous étiez prête à vous marier pour avoir votre liberté. Puis-je toujours compter sur votre approbation ?

— Oh, oui! fait l'enfant. N'importe quoi, n'importe qui, pour ne pas retourner à la Blanquette.

— Hélas, ce n'est pas la Blanquette qui vous attendrait maintenant... ce serait l'asile des fous! Et une fois entrée, qui pourrait jamais vous en faire sortir. Mais vous êtes majeure et nous avons quelques heures d'avance.

— Hâtons-nous ! hâtons-nous, supplie-t-elle éperdue.

— Sans retard, nous allons procéder à votre mariage; les bans ont été mis en secret, dans ce pays perdu. Il faut qu'avant ce soir vous soyez mariée et que vous ayez quitté la France.

— Vite, vite! répète-t-elle, affolée de tous ces détails qui lui semblent inutiles.

Mais lui continue :

— Votre belle-mère et ses docteurs complaisants pourront courir après vous : vous serez en puissance de mari et, légalement, elle n'aura plus aucun droit sur vous.

— Ce sera ma tranquillité, enfin !

— Oui. Je compte donc sur votre bonne volonté, ma petite Myette.

— Je ferai tout ce que vous me conseillerez, affirme la pauvrette.

Savitri se gratte la tête. Il a encore quelque chose à dire qui l'embarrasse :

— Le principal est que vous soyez mariée. Le comte d'Armons est très bien, très joli garçon, mais il ne vous connaît pas. Lui serez-vous sympathique ?

— Je ne crois pas, balbutie-t-elle en baissant la tête. S'il ne voulait pas ?

— J'ai sa parole !... C'est pourquoi j'ai pensé : marions-les toujours; plus tard, nous verrons !

— Il est très vieux ? interroge Myette qui a peur un peu de ce mari inconnu dont la voix était si âpre tout à l'heure.

— Oh, non! Trente ans à peine... seulement, je crains que vous voyant si faible, si...

— Laide !

— Si étiolé, plutôt, j'ai peur que l'étincelle ne jaillisse pas. Aussi, ma petite Myette, il faut être très courageuse et avoir confiance en moi.

» Même en présence d'un mari inconnu, un peu froid, un peu... réservé ! il faut être énergique et dire bravement oui à la mairie et à l'église.

— C'est entendu, puisque j'ai promis.

Phrase sublime dans sa naïveté que l'enfant jette avec ardeur. Peut-elle revenir sur une promesse faite ? cela ne lui vient pas à l'idée et elle s'éton